

Bientôt un chantier participatif au marais de Vaux

- Dans [Bugey Sud - Savoie](#)
- 08h20 - 06/06/2023
- Par La Voix de L'Ain



Le sentier d'interprétation du marais sur pilotis du marais de Vaux traverse le marais sur 930 m. - Photo : G. Charvet

Le Conservatoire des espaces naturels Rhône-Alpes organise une action concrète de préservation pour arracher une espèce envahissante.

Un chantier participatif est organisé le 12 juin, de 8 h 30 à 12 h. Il s'agira d'arracher le solidage, une espèce exotique qui prolifère et devient rapidement envahissante. L'atelier est accessible à toute personne qui le souhaite. En fin de matinée un pique-nique sera offert aux participants. Rendez-vous sur le parking du plan d'eau des Lésines. Prévoir des gants et de bottes en cas de pluie. L'inscription est obligatoire. Contact : Cloé au 06 61 80 64 016 ou Séverine au 07 67 70 84 78.

À la recherche d'archives

Par ailleurs, le CEN lance également un appel à participation dans le cadre d'un travail d'archives concernant le marais classé Espace naturel sensible. Si vous avez des documents datant d'avant les années quatre-vingt (cartes postales, photos, articles, livres, affiches...) ou bien des souvenirs et mémoire à leur transmettre, n'hésitez pas à les contacter. Ce travail de collecte concerne principalement la zone des marais entre Vaux Saint-Sulpice et les Lésines, les Vuires, la Bugeole, le Pré d'Amus, la Mélogne, la Grange de Lood...

Quatre ans de travaux

Les documents collectés permettront au conservatoire d'améliorer sa connaissance du site pour établir le projet pédagogique encours et les études scientifiques. Contact : Lola Boile 06 59 55 87 96 ou lolaboile@cenrhonealpes.fr

Le marais de Vaux, c'est une zone humide de 140 ha qui ont été entièrement réhabilités. Cette restauration hydrologique a nécessité le défrichage de ligneux et de saules, le méandrage du ruisseau des Vuires et le remblaiement de sept kilomètres de fossés creusés par les agriculteurs au XIX^e siècle. Un sentier d'interprétation sur pilotis de 930 m traverse le marais. L'ensemble des travaux de réhabilitation s'élève à 3,5 millions d'euros. Ils ont duré quatre ans et se sont achevés en octobre 2021, date de l'inauguration du nouveau sentier d'interprétation. Le marais de Vaux est la seconde zone humide du département.